

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSIONS DE VOLONTARIAT D'ÉCHANGE DE COMPÉTENCES EXPLOR 2025 –
NOUVELLE-AQUITAINE

PREAMBULE

SO Coopération est le Réseau Régional Multi-Acteurs de Nouvelle-Aquitaine. Il rassemble les collectivités, associations, fondations, établissements d'enseignement et acteurs économiques engagés dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Sa mission est de renforcer l'implication des acteurs et d'améliorer la qualité des actions menées à l'international et en France dans tous les champs de la coopération et de la solidarité.

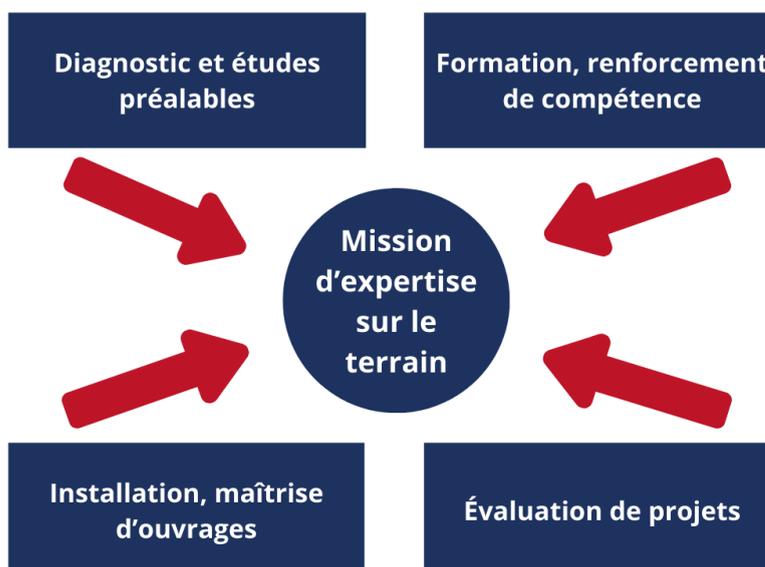
Son partenaire, IFAID, association créée en 1986, a pour objet d'accompagner et de former des organisations et individus engagés dans les champs transversaux de l'Économie Sociale et Solidaire, de la solidarité internationale et des transitions écologiques et solidaires.

CONTEXTE GLOBAL

Les associations de solidarité internationale peuvent bénéficier de l'accompagnement des réseaux régionaux multi-acteurs tels que SO Coopération, par le biais de formations, ateliers, temps d'échanges, afin de monter en compétences et faciliter la mise en œuvre de leurs projets avec leurs partenaires dans les pays d'aide publique au développement. Ces projets, pour être alignés avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, nécessitent souvent l'appui d'expertises spécifiques mobilisant des acteurs variés : entreprises, collectivités territoriales, chercheurs, etc.

Pour soutenir la réalisation, l'évaluation ou le développement de ces projets, SO Coopération met en œuvre EXPLOR (« EXPertise LOcale et Réseau de l'international »), un dispositif de volontariat d'échange de compétences (VEC) financé par le FONJEP. Ce dispositif permet de mobiliser des salariés, agents de collectivités, consultants ou retraités, disposant d'une expertise professionnelle à mettre au service d'une association via une mission courte à l'étranger.

EXPLOR vise à apporter une expertise ciblée sur une mission courte (1 à 2 semaines) à l'international, facilitant la rencontre entre associations de solidarité internationale et acteurs publics ou privés locaux, pour consolider leurs projets.
L'expertise peut porter sur toutes les phases du projet :



Les domaines concernés sont larges : agriculture, énergie, santé, éducation, administration, gestion des déchets, etc.

CONTEXTE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Pour 2025, SO Coopération et son partenaire IFAID lancent un appel à manifestation d'intérêt afin de cofinancer plusieurs missions d'expertise pour des associations basées en Nouvelle-Aquitaine.

Exemples de missions possibles :

- Accompagnement d'une coopérative agricole en Afrique de l'Ouest sur la transformation de produits locaux.
- Diagnostic eau/assainissement auprès d'un partenaire communal au Cap-Vert.
- Soutien à un projet de formation professionnelle au sein d'une ONG éducative en Asie.
- Accueil en France d'un expert partenaire pour partager ses pratiques en éducation non formelle.

ACCOMPAGNEMENT DE SO COOPÉRATION PROPOSE SUR UNE MISSION EXPLOR

- Recherche de l'expert volontaire qualifié
- Organisation logistique et préparation au départ
- Mise à disposition de l'expertise bénévole
- Contribution financière aux frais logistiques (50 % du coût total, plafonnée à 1 400€ par mission)
- Valorisation et suivi de la mission auprès du réseau
- Accompagnement post-mission de l'association

MODALITES PRATIQUES

PÉRIODES DE SOUMISSION

- Dépôt des dossiers : **31 août 2025, à minuit**
- Sélection : **jusqu'à mi-septembre 2025**
- Réponse aux candidats : **fin octobre 2025**
- Mise en œuvre des missions : **de novembre 2025 à mars 2026**

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Formulaire de candidature qui comprend la pré-fiche mission

La mission doit être réalisable en 1 à 2 semaines.

ORGANISMES ÉLIGIBLES

- Associations loi 1901 ayant leur siège en Nouvelle-Aquitaine et un partenaire dans un pays éligible à l'aide publique au développement
- Associations engagées en solidarité internationale, ECSI, mobilité jeunesse, microprojets de solidarité
- Associations n'ayant pas encore bénéficié du dispositif EXPLOR ou proposant un nouveau projet
- Structures ayant identifié un besoin d'expertise avec leur partenaire local, en France ou à l'étranger

LES MISSIONS DE RÉCIPROCITÉ SONT ENCOURAGÉES :

L'accueil en France d'un expert issu d'un pays partenaire favorise le partage d'expériences, valorise les pratiques locales, et promeut un apprentissage mutuel, loin des logiques traditionnelles d'expertise descendante.

Ce type de mission vise à :

- Valoriser les compétences, les pratiques et les innovations développées par les partenaires d'accueil
- Changer les logiques traditionnelles d'expertise descendante
- Affirmer que la solidarité internationale est un espace d'apprentissage mutuel

SÉLECTION ET CONTRACTUALISATION

Les candidatures seront examinées par l'équipe de **SO Coopération** et **IFAID**, qui transmettra un avis **fin octobre 2025**, afin d'identifier en amont les potentiels experts. Les experts et associations retenus seront contactés pour démarrer l'accompagnement.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers doivent être envoyés avant le **31 août 2025** à : r.zongo@socooperation.org

MODALITÉS DE SOUMISSION

Les frais logistiques liés à la mission seront pris en charge à **50%**, dans la limite d'un montant total maximum de **1 400€**. Les dépenses éligibles sont précisées dans le cadre du dispositif.

Type de dépense	Plafond	Commentaire
Avion + transport du domicile à l'aéroport	1400€	Achat des billets L'expert fournit le <i>boarding pass</i> à son retour.
Transports locaux	200€	Location d'un véhicule, chauffeur, taxi, transport en commun => des justificatifs sont nécessaires
Per diem	15€ par jour	15 jours maximum
Visa	90€	Les démarches d'obtention sont à établir entre IFAID et l'expert.
Hébergement	300€ / mission	Inclut, selon les besoins, 2 nuits à l'arrivée + 2 nuits au départ dans la ville de l'aéroport

Vaccins et médicaments	80€	Remboursement sur présentation de justificatifs
Assurance	50€	Achat effectué par IFAID

Toute autre dépense non prévue dans le tableau ci-dessus ne sera pas prise en charge par SO Coopération et IFAID.

Tout remboursement s'effectuera uniquement sur présentation de justificatifs acceptables, lisibles et comportant a minima les informations suivantes : date, fournisseur, service rendu et montant.